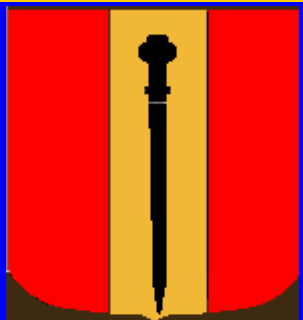


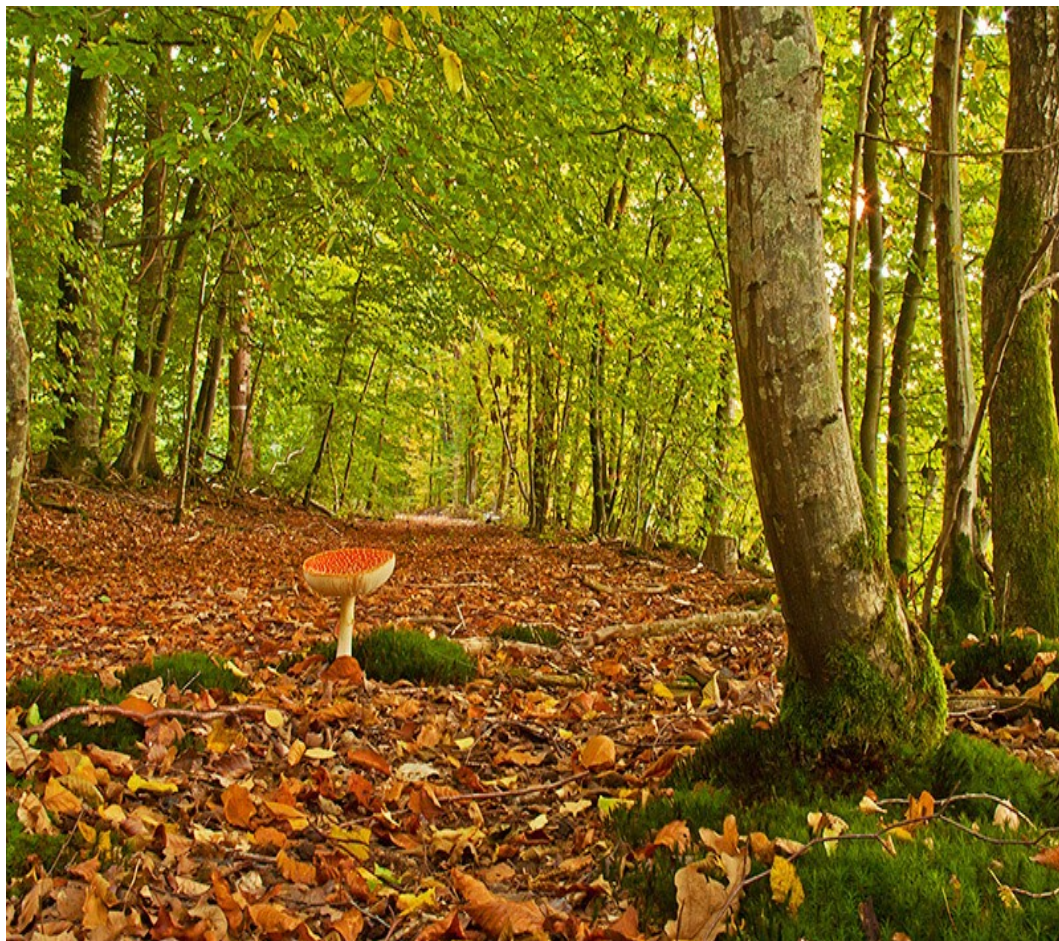
Année 2011  
Numéro 58

AUTOMNE—HIVER



IMPRIMÉ PAR LE MAIRIE DE FELDBACH

# L'ÉCHO DE FELDBACH



## MAIRIE de FELDBACH

2 rue de Heimersdorf  
68640 FELDBACH

03 89 25 80 55

03 89 07 95 81

Courriel : [mairiedefeldbach@wanadoo.fr](mailto:mairiedefeldbach@wanadoo.fr)

Site : [www.feldbach.fr](http://www.feldbach.fr)



# Le mot du Maire



L'automne est arrivé avec ses couleurs flamboyantes.  
Il nous gâte avec un beau soleil, qui espérons le, durera encore un certain temps.

## Petits rappels pour une bonne harmonie du village

Veillez respecter les limitations de vitesses suivantes :

- . 30 km/h pour la rue des Prés
- . 50 km/h pour toutes les autres rues.

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses haies vives (pas de débordements sur la voirie communale ou chez son voisin et une hauteur maximale de 1,80 m).

Il est défendu d'allumer des feux près des habitations (une benne pour déchets verts est à votre disposition près du terrain de tennis) et formellement interdit de brûler des matériaux nuisibles à l'environnement (pneumatiques, bâches, etc...). Le bois de démolition peut être déposé sur le site de brûlage au lieudit Hinterplon.

Il est rappelé à chaque propriétaire de chiens que la divagation des animaux est interdite dans le village, et qu'il a été mis en place deux canisites rue de l'Eglise et rue des Merles afin de recueillir les déjections canines.

## Transfert conteneurs à verre

Les conteneurs à verre ont été transférés sur un niveau site près du terrain de tennis.

## Stationnement gênant sur la voie réservée au bus

La Gendarmerie ainsi que les Brigades Vertes ont été sollicitées pour verbaliser les contrevenants.

## Avancement chantier du SIAEP

A l'heure actuelle, le local technique du forage du Jungholz est achevé. Les conduites entre celui-ci et le réservoir ainsi que celles entre le réservoir et la station de pompage de Riespach sont en place. L'enrobage du chemin du Pfaffenhag sera effectué dans les prochains jours. Tous les équipements (pompes, vannes, etc...) seront posés courant novembre. Les branchements EDF sont également sur le point d'être terminés.

## Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie en hommage aux Anciens Combattants aura lieu dimanche 13 novembre à 11h devant le Monument aux Morts.

Le Maire,  
François LITZLER.

Dans ce numéro :

Communiqués de la municipalité : 4-21

- DELIBERATIONS
- INFORMATIONS

SIAEP 22-24

- COMPTE-RENDU

SIS

- COMPTE-RENDU 25-27

Ca s'est passé : 28 -29

- ANNIVERSAIRE
- COMITES DES FETES

Bientôt : 30 -34

- GRANDS ANNIVERSAIRES
- MANIFESTATIONS

Les Associations : 30-33

- APA
- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

# Délibérations

## SÉANCE DU 14 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 14 avril 2011 à 19 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. SENDELIN Christophe, Mme RENGIER Sylvie, M. STOESEL Sébastien,  
Mme GASSER Yvonne, M. UEBERSCHLAG Didier,  
Mmes RENGIER Sylvie et Mme MATTLER Séverine.

Excusé non représenté : M. EGMANN Mathieu.

Secrétaires de séance : Melle KILIAN Myriam et Mme IFFENECKER Doris.

Le Maire accueille ses collègues et les remercie de leur présence à cette séance qui sera essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2010 et budgets primitifs 2011 (M14 et M49).

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17.02.2011**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)**

Sur la base des documents préparatoires, le Maire invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs de l'année écoulée et les budgets prévisionnels de l'année en cours, étudiés par la Commission des Finances le 05 avril dernier.

Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. Christophe SENDELIN, Premier Adjoint au Maire, pour l'examen et le vote des comptes administratifs auquel il ne peut prendre part.

Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, le Maire quitte la séance et M. SENDELIN présente en détail le compte administratif 2010.

#### **a. Compte administratif 2010 du service principal (M14) :**

Monsieur le Premier Adjoint commente ce document qui reprend dans le détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépense et en recette durant l'année 2010 et dont la balance générale s'établit comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Dépenses : 311 236,81 €  
Recettes : 531 841,83 € (dont 156 757,09 € d'excédent antérieur reporté)

*Excédent global de fonctionnement :* 220 605,02 €

##### Section d'investissement :

Dépenses : 534 045,01 € (dont 172 288,88 € de déficit antérieur reporté)  
Recettes : 534 045,01 €

*Déficit global d'investissement :* 76 402,33 €

**Excédent global de clôture**  
**au 31.12.2010 :** **144 202,69 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. SENDELIN,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du service principal (M14) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;
- constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 220 605,02 € ;
- constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 76 402,33 € ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 384 340,00 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 799 052,00 €, la section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 338 309,67 €,

## décide

- \* de reporter intégralement l'excédent de fonctionnement, soit 220 605,02 €, au budget primitif 2011, au compte 002, recettes de fonctionnement, le résultat en section d'investissement 2010 étant bénéficiaire.

## **b. Compte administratif 2010 du service des eaux (M49)**

Comme il l'a fait précédemment pour le service principal, M. le Premier Adjoint commente le compte administratif 2010 du service des eaux (M49) dont la balance générale s'établit comme suit :

### Section d'exploitation :

Dépenses : 55 362,93 €

Recettes : 65 972,65 € (dont 12 465,75 € d'excédent d'exploitation reporté)

*Excédent global de fonctionnement : 10 609,72 €*

### Section d'investissement :

Dépenses : 227 619,05 € (dont 218 063,37 € de déficit reporté)

Recettes : 83 570,57 €

*Déficit global d'investissement : 144 048,48 €*

### **Déficit global de clôture**

**au 31.12.2010 : 133 438,76 €**

# Délibérations

---

Le Conseil Municipal, à la requête de M. SENDELIN,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du service des eaux (M49) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 10 609,72 € ;
- constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 144 048,48 € ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 102 000,00 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 300 000,00 €, la section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 53 951,52 €,

## décide

- \* de reporter intégralement l'excédent d'exploitation, soit 10 609,72 €, au budget primitif 2011, au compte 002, recettes d'exploitation, le résultat en section d'investissement 2011 étant bénéficiaire.

M. le Premier Adjoint au Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité des documents budgétaires concernés.

Il propose, à présent, d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2011 préparés par Mlle KILIAN et étudiés en Commission des Finances.

### **3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)**

#### **a. Budget primitif 2011 du service principal (M14)**

- \* la section de fonctionnement s'équilibre à 503 270,02 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 220 605,02 € constaté au compte administratif 2010. Un montant de 93 065,02 € est dégagé pour financer l'investissement.
- \* la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1 571 160,69 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 76 402,33 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2011.

# Délibérations

## b. Budget primitif 2011 du service des eaux (M49)

- \* la section d'exploitation s'équilibre à 73 209,72 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'exploitation de 10 609,72 € constaté au compte administratif 2010.
- \* la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 432 000,00 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 144 048,48 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2011.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

## 4. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ de porter le prix de l'eau, à compter du 1er janvier 2011, de 1,55 € à 1,80 € le m<sup>3</sup> ;
- ⇒ de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;
- ⇒ de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé.
- ⇒ la redevance pour pollution (0,346 € le m<sup>3</sup>) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,219 € le m<sup>3</sup>) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

## 5. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

L'état de notification des quatre taxes locales reçu des Services Fiscaux fait état d'un produit assuré de 132 004 €, sans modification des taux.

Après délibération, considérant que ce produit suffit à assurer l'équilibre du budget 2011, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux par rapport à 2010.

A noter le transfert d'impôts entre les différents niveaux de collectivités territoriales : la Commune percevra désormais le produit de la Taxe d'Habitation (TH) du Département et une partie des frais de gestion relatifs aux parts départementale et régionale de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

Il en résulte un taux de TH passant de 10,06 % à 16,63 % et un taux de TFNB progressant de 44,46 % à 46,62 %.

Par ailleurs apparaît, pour remplacer la Taxe Professionnelle (TP), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont le taux rebasé prend en compte l'intégration des taux de TP du Département et de la Région.

L'ancien taux de TP de 14,94 % est donc rebasé au taux CFE de 21,31 %.

Le Conseil Municipal fixe et approuve les taux comme suit :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	429 900,00 €	16,63 %	71 492,00 €
Taxe Foncier Bâti	322 400,00 €	13,29 %	42 847,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	18 100,00 €	46,62 %	8 438,00 €
CFE	43 300,00 €	21,31 %	9 227,00 €
<b>Produit total voté :</b>			<b>132 004,00 €</b>

# Délibérations

---

## 6. DIVERS

### a. Attribution des travaux forestiers à l'entreprise de Travaux Forestiers TROXLER Michel à compter de l'exercice 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'exploitation en forêt communale à l'entreprise de Travaux Forestiers TROXLER Michel de RIESPACH à compter de l'exercice 2012 sur la base des tarifs ci-dessous :

- Façonnage de grumes Bois d'œuvre : 10,00 €/m<sup>3</sup> ;
- Façonnage BIL 4 m : 13,50 €/m<sup>3</sup> ;
- Façonnage stères : 25,50 €/m<sup>3</sup> ;
- Tarif horaire bûcheron : 30,00 €/heure ;
- Tarif horaire tracteur + treuil : 60,00 €/heure ;
- Débardage grumes : 6,70 €/m<sup>3</sup> ;
- Débardage stères : 5,70 €/stère.

### b. Haut-Rhin Propre 2011

Mme Sylvie RENGER informe le Conseil Municipal que l'Opération Haut-Rhin Propre qui a eu lieu le samedi 02 avril 2011 s'est bien déroulée. Une quinzaine de personnes y ont participé.

Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

### c. Concours de fleurissement du village

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau encourager les habitants de FELDBACH dans le fleurissement de leur maison.

Pour une participation du plus grand nombre, il décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 € que chaque foyer pourra échanger directement auprès de trois horticulteurs suivants (au choix) :

Sundgau Fleurs – Horticulture RUETSCH – 68 OBERDORF ;  
EARL REINHART – 68 MOERNACH ;  
ETS RUCKLIN – 68 DURMENACH,  
en déduction de leurs achats de plants de fleurs.

Ce bon d'achat sera à retirer au secrétariat de la mairie pour une utilisation au plus tard le 06 juin 2011.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 20 h 15.



Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 26 mai 2011 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. SENDELIN Christophe, Mme RENGIER Sylvie, M. STOESEL Sébastien, Mme GASSER Yvonne, MM. UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu.

Excusée non représentée : Madame Séverine MATTLER.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie RENGIER.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2011 ;
2. Réforme des collectivités territoriales - Intercommunalité ;
3. Urbanisme - Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
4. Divers :
  - . Echange Commune / Guy OBERLI

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14.04.2011**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INTERCOMMUNALITE**

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit notamment un certain nombre de mesures visant à l'achèvement et à la rationalisation de l'intercommunalité. Il est ainsi demandé aux Préfets d'élaborer un projet de schéma de la coopération intercommunale, qui est soumis pour avis aux collectivités concernées.

Notre commune étant concernée par l'une des 20 propositions d'évolution de l'intercommunalité listées par le Préfet du Haut-Rhin, le Maire est invité à la soumettre à l'avis de l'assemblée, qui doit intervenir dans un délai de trois mois.

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue dont fait partie la Commune de Feldbach sera amenée à disparaître. La Commune de Feldbach sera rattachée à la Communauté de Communes Ill et Gersbach selon la proposition n° 2 du projet de schéma de la coopération intercommunale.

# Délibérations

---

Où les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- ❑ **de ne pas adhérer** à la proposition n° 2 à savoir : Extension de la Communauté de Communes Ill et Gersbach aux communes de FELDBACH, HENFLINGEN, OBERDORF et RIESPACH pour les motifs suivants :

le 1<sup>er</sup> motif concerne l'assainissement :

La commune de FELDBACH s'est dotée d'une rhizosphère permettant de fonctionner en autonomie. Par rapport à de nombreuses communes pour lesquelles rien n'est entrepris ou pour lesquelles les travaux sont en cours, la station de FELDBACH fonctionne depuis 2007, pour un coût de fonctionnement très faible La Commune de FELDBACH souhaite pouvoir continuer à l'avenir à fonctionner de manière individuelle et autonome, ceci lui permettant ainsi de gérer et de maîtriser les coûts de son système d'assainissement.

Rejoindre la Communauté de Communes Ill et Gersbach ferait perdre cette autonomie et ferait surtout participer les contribuables aux travaux d'assainissement collectif de celle-ci actuellement en cours. En cela la Communauté de Communes du Jura Alsacien a notre préférence.

le 2<sup>ème</sup> motif concerne la distribution de l'eau potable.

Les communes de FELDBACH et de RIESPACH fonctionnent ensemble depuis l'après-guerre, la commune de RIESPACH fournissant de l'eau pour les habitants des deux villages depuis cette époque là.

Suite à des problèmes de potabilité d'eau, nous nous sommes regroupés en Syndicat depuis le 7 mai 2008 et avons engagé, en collaboration avec les services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de lourds travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Ces travaux ont démarré début avril 2011 et permettront d'ici le 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 de fournir une eau de qualité en quantité suffisante à nos villageois (mélange de l'eau en provenance des sources de Riespach et de l'eau du forage de Feldbach).

Les membres du Syndicat, avec l'aide des services compétents travaillent sur ce dossier depuis de nombreuses années afin de trouver la solution la plus rationnelle, tant au niveau de la réalisation pratique que du coût des travaux.

La Communauté de Communes Ill et Gersbach ayant la compétence quant à la gestion de l'eau, nous insistons là aussi à nouveau sur notre volonté ferme de conserver cette gestion, ceci afin de pouvoir maîtriser nos coûts, et ne pas « faire subir » une augmentation de redevance pour nos habitants.

En cela, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a également notre préférence.

le 3<sup>ème</sup> motif concerne l'un des objectifs de la réforme de l'intercommunalité qui est de réduire le nombre de Syndicats, et comme il l'a été écrit dans la presse tout récemment de « *supprimer des Syndicats dormants ou ceux qui n'ont plus d'activité, sauf les indemnités...* ». Les Communes de FELDBACH et de RIESPACH sont regroupées en Syndicat sur deux domaines :

- le Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach créé en 2001 et qui a permis aux élèves feldbachois d'être scolarisés dès l'âge de 3 ans. Notre école est dynamique, porteuse de projets et les élus s'investissent pour lui donner les moyens de fonctionner de manière optimale ;

# Délibérations

---

- le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable, créé en 2008, pour lequel les explications fournies ci-dessus suffisent à démontrer sa nécessité et son dynamisme manifeste.

et enfin, le 4<sup>ème</sup> motif concerne la ruralité.

Notre village est fortement marqué par l'agriculture, autant d'un point de vue paysager que par un nombre important d'exploitations agricoles en activité.

Les autres communes de la Communauté de Communes du Jura Alsacien se rapprochent à notre sens plus de ce profil « rural » alors que ceux de la Communauté de Communes Ill et Gersbach présentent un profil beaucoup plus urbanisé.

- de demander** l'adhésion de la Commune de Feldbach à la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour les motifs sus-énoncés ;
- de charger** M. le Maire d'en informer le Préfet du Haut-Rhin.

### **3. URBANISME – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner, l'une transmise par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE, à savoir :

Vente par Madame Marie Thérèse MUNCH née BOEGLIN à Monsieur et Madame Frédéric Jean René JAEGER demeurant à 68640 FELDBACH 25 rue de Bisel – terrain au lieudit Obere Gaerten, surface totale de 10,32 ares ;

et l'autre transmise par Maître Nathalie HEIM-CHASSIGNET, notaire à ALTKIRCH, à savoir :

Vente par Monsieur Michel REDERSTORFF, nu-propiétaire et REDERSTORFF Antoine, usufruitier à Madame LEITERER Marie Christine demeurant à 68720 TAGOLSHEIM 1 route de Mulhouse – terrain au lieudit Tschoebler, surface totale 4,68 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

### **4. DIVERS**

#### Echange de terrains Guy OBERLI à la Commune

Se référant à la délibération prise en séance du 23 mars 2010, le Conseil Municipal a donné son accord de principe à un échange de terrain à intervenir entre la Commune et Monsieur Guy OBERLI.

Cet échange porte sur un terrain au lieudit Jungholz d'une superficie de 9,67 ares de pré et de 8,38 ares de bois, soit un total de 18,05 ares appartenant à la Commune. En contrepartie, la Commune reçoit un terrain situé au lieudit Rehhof d'une superficie de 18,05 ares de pré appartenant à Monsieur Guy OBERLI jouxtant la forêt communale du Jungholz.

Les terrains sont estimés à 80,00 € l'are, soit pour le terrain au lieudit Jungholz, un montant de 1 444,00 €, et le terrain au lieudit Rehhof, un montant de 1 444,00 €.

Où les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'échange desdits terrains ;
- de charger Maître Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette, de la rédaction de l'acte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 15.

---

# Délibérations

## SÉANCE DU 5 AOÛT 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 05 août 2011 à 20 heures 30 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. SENDELIN Christophe, Mme RINGER Sylvie, M. STOESEL Sébastien, Mme GASSER Yvonne, M. EGMANN Mathieu.

A donné procuration : M. UEBERSCHLAG Didier à M. EGMANN Mathieu.

Excusée non représentée : Madame Séverine MATTLER.

Secrétaires de séance : Mademoiselle KILIAN Myriam et Madame IFFENECKER Doris.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011 ;
2. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme ;
3. Coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
4. Avis étude relative à la mise en conformité du POS pour la réalisation d'un Bike Park ;
5. Approbation du programme des travaux forestiers avec état prévisionnel des coupes - exercice 2012 ;
6. Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale 2012-2031 ;
7. Classement CPI - règlement opérationnel ;
8. Divers :
  - a. Déclaration d'Intention d'Aliéner JACQUES Gilles
  - b. Opération Sainte-Catherine
  - c. Broyage de plaquettes
  - d. Reconduction de la ligne de trésorerie
  - e. Courrier de Monsieur Lucien EMMELIN.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26. 05.2011**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **2. REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME**

Monsieur Christophe SENDELIN, Premier Adjoint au Maire, à la suite d'une réunion initiée par la Sous-Préfecture le 04 juillet 2011, explique la future réforme de la fiscalité de l'urbanisme.

Un chapitre fiscalité de l'aménagement a été voté fin 2010 et prendra effet le **1<sup>er</sup> mars 2012**.

Le but de la réforme est de simplifier le système actuel en réduisant le nombre de taxes et participations. Il s'agit également de donner plus de souplesse aux communes par une sectorisation possible des taux.

# Délibérations

---

## Une Taxe d'Aménagement (TA) va être instaurée.

Elle se substitue :

- à la TLE (Taxe Locale d'Equipeement)
- à la TD/CAUE (Taxe Départementale pour le financement des Conseils en Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- à la TDNES (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles)
- à la participation au PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble).

Cette Taxe est destinée aux communes et aux départements.

Les faits générateurs de la taxe sont :

- ⇒ les opérations de construction, de reconstruction ou les opérations d'agrandissement
- ⇒ les installations ou aménagements soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme (par exemple pour une piscine → superficie de la piscine x 200 € x taux)

Le mode de calcul est le suivant : Assiette x Valeur x Taux

Assiette = somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80m

Valeur au m<sup>2</sup> = 660 € (à noter qu'un abattement de 50% est pratiqué pour les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation)

Taux = 3% (mini 1% / maxi 5%) actuellement pour notre commune (possibilité d'aller jusqu'à 20% dans les lieux à aménager).

Taux = 0,12 % (mini 0% / maxi 2,5%) actuellement pour le département.

Exemple pour la commune :

Construction d'une maison individuelle de 160 m<sup>2</sup> avec piscine extérieure couverte (toiture non mobile) de 100 m<sup>2</sup> (dont 50 m<sup>2</sup> pour le bassin).

Superficie des constructions (160m<sup>2</sup> +100m<sup>2</sup>) – piscine (50m<sup>2</sup>) = 210m<sup>2</sup>

100 m<sup>2</sup> x 330 € x 3% = 990 €

110 m<sup>2</sup> x 660 € x 3% = 2178 €

50 m<sup>2</sup> x 200 € x 3% = 300 €

TOTAL = 3468 €

Le recouvrement de la taxe se fait en 1 fois au bout de 12 mois (si < 1 500 €) ou 2 fois au-delà (après 12 et 24 mois) .

Les PAE déjà existants restent en vigueur (PAE Obere Gaerten pour notre Commune).

Quelques participations restent en sursis (jusqu'au 31/12/2014)

- la PRE(participation pour Raccordement à l'Egout)
- la PNRAS (Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement)
- la PVR (Participation Voirie et Réseau)
- la participation pour riveraineté en Alsace Moselle.

Pour Feldbach, qui est dotée d'un POS, l'application de la réforme se fait de plein droit.

# Délibérations

---

## **Un Versement pour Sous-Densité (VSD) pourrait être instauré (dispositif facultatif).**

Il s'agirait de lutter contre l'étalement urbain en favorisant la densité (Grenelle 2). Une taxe sur la sous-densité serait créée. Un seuil minimal de densité (SMD) serait instauré dans les zones urbaines et à urbaniser des POS (Zones U ou NA), et la taxe toucherait toute construction nouvelle qui ne respecte pas ce seuil minimal de densité (mécanisme inverse du VD/PLD → Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité).

Ce dispositif fiscal qui reste facultatif doit se prendre au minimum pour 3 ans.

Pour les personnes qui souhaiteraient obtenir plus de détail sur la réforme de l'urbanisme, une adresse à retenir : Site internet : <http://www.developpementdurable.gouv.fr>

## **3. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune prélevait, jusqu'à l'année 2010, une taxe sur les fournitures d'électricité, au taux de 8 %.

Cette taxe était assise :

- sur 80 % du montant des factures (consommation, mais également abonnement et location des compteurs), pour une puissance souscrite inférieure à 36 kVA (essentiellement les ménages),
- sur 30 % du montant des factures, pour une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA (essentiellement les PME-PMI).

Il précise que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à 5 et L.3333-2 à 3-3 du CGCT. De plus, des dispositions réglementaires figureront aux articles R. 2333-5 et 6, ainsi qu'aux articles R. 3333-1 à 1-5 du même code.

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€ / MWh).

Le nouveau tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 € par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles pour une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- 0,25 € par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Le coefficient multiplicateur à appliquer à ces tarifs de référence par la commune doit être compris entre 0 et 8, ce qui aboutit à une taxe communale pouvant être établie :

- entre 0 € et 6 € par mégawattheure pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- entre 0 € et 2 € par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Pour assurer la transition entre les deux dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010, a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence (respectivement 0,75 et 0,25 € par MWh).

## Délibérations

---

Par exemple, si la commune appliquait en 2010 un taux de taxe sur la fourniture d'électricité de 8 %, un coefficient de 8 a été appliqué en 2011 aux tarifs de référence, soit un barème de taxe de respectivement 6 € et de 2 € par MWh, selon la nature des utilisateurs.

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal peut se prononcer, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011, afin de confirmer, de modifier ou de prévoir l'indexation du coefficient multiplicateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ◇ de maintenir à 8 %, pour 2012, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 € par MWh, selon la nature de l'utilisateur) ;
- ◇ d'appliquer chaque année à compter de 2012 (sauf délibération contraire ultérieure), l'actualisation du coefficient multiplicateur telle qu'elle résulte de l'arrêté interministériel paraissant annuellement au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, en vue d'une application l'année suivante.

Le montant du coefficient qui en résultera sera arrondi à la 2<sup>ème</sup> décimale la plus proche.

Ainsi, pour 2012, le coefficient multiplicateur applicable sera égal à :

Coefficient appliqué en 2011 x  $\frac{\text{indice des prix 2010 (119,76)}}{\text{indice des prix initial (118,04)}}$

Pour 2013, le coefficient multiplicateur applicable sera égal à :

Coefficient appliqué en 2011 x  $\frac{\text{indice des prix 2011}}{\text{indice des prix initial (118,04)}}$

Le même mode de calcul sera appliqué pour les années suivantes (sauf délibération contraire).

#### **4. MISE EN CONFORMITE DU POS POUR LA REALISATION D'UN BIKE PARK**

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a sollicité la déclaration de projet pour la réalisation d'un Bike Park sur le territoire de la Commune de Feldbach. Les dispositions du Plan d'Occupation des Sols de la commune ne sont, en l'état, pas compatibles avec l'opération envisagée située au lieudit Pfaffenhag (parcelle 166).

Aussi, en application de l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à la mise en compatibilité du POS de la Commune (POS approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14 avril 1998).

Une étude a été réalisée par le Cabinet Antoine WAECHTER de Fulleren (68210).

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve celle-ci.

#### **5. APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2012**

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés tel que présenté ci-après pour un montant de recettes brutes de 30 440 € H.T. correspondant à un volume total mis en vente de 724 m<sup>3</sup>. La recette nette H.T. est de 14 070 € ;

## PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

Forêt de - FELDBACH (S) Année 2012

PARCELLES	COUPES A FACONNER (PREVISIONS)										DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	Abattage et façonnage		Débardage	
	Feuillus	Résineux	Bois en long	Billons	Chaufage	m <sup>3</sup>	(stères)	(A)			En régie (B)	A l'entreprise (C)		
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	(stères)	m <sup>3</sup>	(stères)	m <sup>3</sup>	(A)	(B)	(C)	(E)	
1 A	91		48				11	17	150	6 600		2 230	1 120	3 250
2	160		192				43	66	395	16 200		5 640	2 820	7 740
3	66		82				18	28	166	6 800		2 670	1 190	2 940
Diverses					13	20			13	840		590	110	140
Sous-Total	317		322		13	20	72	111	724	30 440		11 130	5 240	14 070

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale : Salaires + charges ouvriers : <input type="text"/> Charges patronales (43 %) : <input type="text"/> Total : <input type="text"/> Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise : <input type="text"/> 11 130	Dépenses HT de débardage et de câblage : <input type="text"/> 5 240 Honoraires : <input type="text"/> 2 600 Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT : <input type="text"/> Autres dépenses HT (€) : <input type="text"/>
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage : <input type="text"/> 11 130	
Frais totaux d'exploitation (HT) : <input type="text"/> 18 970	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€) : <input type="text"/> 11 470
TVA sur les frais d'exploitation : <input type="text"/> 1 410	
Observations : <input type="text"/>	

- accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied ;
- en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mis en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

## 6. APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2012-2031

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le rapport présenté par l'Office National des Forêts concernant le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2012-2031.

Où les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la totalité de ce document.



# Délibérations

---

## 7. CLASSEMENT CPI – REGLEMENT OPERATIONNEL

Monsieur le Préfet a arrêté, en date du 22 décembre 2010, un nouveau Règlement Opérationnel pour les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin. Le document prévoit l'organisation opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours sur l'ensemble du département et notamment les corps communaux et intercommunaux.

Une annexe de ce document liste le classement de chaque entité au regard de son potentiel opérationnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition de classement de CPI – règlement opérationnel 2010 en le classant B2.

## 8. DIVERS

### a. Déclaration d'Intention d'Aliéner JACQUES Gilles

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE, à savoir :

Vente par Monsieur Gilles JACQUES demeurant à 68480 OLTINGUE 7 rue des Chasseurs Alpains et Madame Marie-Claire BRIOT, chacun pour moitié, à Monsieur et Madame Yannick BETTLE demeurant à 68640 RIESPACH 2 rue des Fleurs d'une maison d'habitation au lieudit Spitalacker (9 rue de la Lisière du Bois), cadastrée Section 2, N° 236/19, d'une superficie totale de 6,26 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien immeuble.

### b. Opération Sainte-Catherine

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général en date du 04 août 2011 par lequel ce dernier souhaite offrir, à l'occasion du 11<sup>ème</sup> anniversaire de l'opération Sainte-Catherine « un verger clé en main » à la commune qui présentera le meilleur projet de création ou de réhabilitation de verger.

Le Conseil Municipal en a pris note et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas participer à cette opération.

### c. Broyage de plaquettes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que comme l'année précédente la Société BOIS ENERGIES ALSACE effectuera des travaux de broyage et de stockage de grumes dans le hangar communal sur la base de 120 m<sup>3</sup> à 18,00 € HT le m<sup>3</sup>, soit 1,00 € d'augmentation par rapport à septembre 2010. Ce coût supplémentaire se rapporte bien évidemment au surcoût du gazoil et fuel confondus.

### d. Reconduction de la ligne de trésorerie de 150 000 €, à hauteur de 50 000 €

Dans l'impossibilité de rembourser la totalité de la ligne de trésorerie de 150 000 € arrivée à échéance et contractée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, vu les lourds engagements financiers de la Commune (100 000 € ont pu être remboursés),

# Délibérations

---

le Conseil Municipal décide :

- de reconduire celle-ci aux conditions suivantes :

Montant : 50 000 €

Durée : jusqu'au 31 juillet 2012

Taux : T4M + 1,10 point

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil, calculés sur la base de l'année bancaire.

Commission : Commission d'engagement forfaitaire de 100 € payable à la signature du contrat ;

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de reconduction de la ligne de trésorerie de 50 000 € avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE et toutes pièces y relatives et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de l'établissement prêteur susmentionné.

e. **Courrier de Monsieur Lucien EMMELIN**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Lucien EMMELIN en date du 03 août 2011 par lequel ce dernier réitère sa demande d'accès à sa propriété depuis la rue des Jardins.

Celle-ci située au 5 rue d'Arveyres ne donne pas sur la rue des Jardins. La parcelle située entre la rue des Jardins et le 5 rue d'Arveyres propriété de Monsieur Lucien EMMELIN fait partie du patrimoine privé de la Commune.

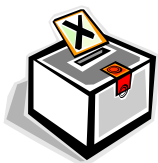
Le Conseil Municipal en a pris note et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à sa requête.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 45.

---

# COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

---



## Avis aux nouveaux arrivants et jeunes atteignant l'âge électoral

- ◇ Les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée, au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2011), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et ses animations et leur remettra une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets.

Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore **jusqu'au 31.12.2011**, dernier délai pour pouvoir prendre part aux importants scrutins prévus en 2012.

- ◇ Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1993 et le 28.02.1994 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, **ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.**

**Permanence pour l'inscription sur les listes électorales :  
samedi 31 décembre 2011 de 09 H à 11 H.**

## Eclairage public défectueux

La population est invitée à signaler régulièrement à la Mairie les lampes d'éclairage public présentant un dysfonctionnement (lampes éteintes ou qui s'allument et s'éteignent par intermittence), afin de permettre aux services compétents de rétablir l'éclairage dans les meilleurs délais.

Du signalement immédiat des lampes défectueuses dépend en effet la rapidité d'intervention du service de maintenance, information que les habitants concernés sont plus à même de communiquer à la Mairie que les services municipaux qui ne le remarquent pas toujours (surtout lorsque les lampes s'allument et s'éteignent).

Pour notre sécurité à tous, merci de nous aider à garder le village bien éclairé la nuit !

## Chasse – avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les :

- ◇ dimanche 30 octobre 2011 ;
- ◇ samedi 12 novembre 2011 ;
- ◇ samedi 26 novembre 2011 ;
- ◇ dimanche 11 décembre 2011 ;
- ◇ dimanche 18 décembre 2011.

# COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

---

## Titres d'identité et de voyage

Il n'est pas inopportun de jeter un coup d'œil sur la date de validité de ses carte d'identité ou passeport, afin de prévoir à temps le renouvellement de l'une ou de l'autre.

- La délivrance des cartes d'identité reste gratuite, sauf si la précédente carte n'est pas présentée en mairie, lors du dépôt de la demande. Dans ce dernier cas, il en coûtera un droit de timbre de 25 € (timbre fiscal).

Pour le renouvellement, produire 2 photos récentes et identiques, un justificatif de domicile (facture, RIB, feuille d'impôts...) et l'ancienne carte. Se présenter personnellement en mairie pour la prise des empreintes digitales.

- Pour obtenir un passeport biométrique, les usagers pourront se rendre au choix dans l'une des communes dotées d'une station d'enregistrement des données biométriques (FERRETTE, ALTKIRCH, SAINT-LOUIS, DANNEMARIE...).

Les stations d'enregistrement sont conçues pour recueillir les données sur l'état civil, la photographie et les empreintes digitales de l'utilisateur.

Pour constituer son dossier, l'utilisateur doit présenter sa carte nationale d'identité ou produire une copie intégrale de son acte de naissance, 2 photos récentes et identiques, un timbre fiscal et un justificatif de domicile.

Le montant du timbre fiscal varie selon que le demandeur soit majeur ou mineur et selon que les photos soient réalisées en mairie ou produites lors du dépôt de la demande de passeport :

- 89 € pour une personne majeure (86 € si les photos sont produites) ;
- 45 € pour une personne mineure de 15 à 18 ans (42 € dans le deuxième cas) ;
- 20 € pour une personne mineure de moins de 15 ans (17 € dans le deuxième cas).

Dans tous les cas, pensons à vérifier la date de validité du titre de voyage et à accomplir à temps les démarches en vue de son renouvellement (4 à 6 semaines avant le départ) !

## Conseils avant l'hiver



Nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :

l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.

Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;

- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel : en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire

# COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

---

## Rappel aux propriétaires de chiens



Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et les chiens en particulier, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut en effet occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Par ailleurs, les chiens maintenus à l'intérieur d'une propriété et susceptibles de se montrer agressifs à l'égard d'un passant (surtout lorsque ce dernier est lui-même accompagné d'un chien) doivent être enfermés, attachés ou enchaînés, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques (article 211 du Code Rural).

Voici trois conseils utiles à tout propriétaire de chien :

- tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre ;
- évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utilisez le caniveau et nettoyez ses « oublis ») ;
- éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

## Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

**SECRETARIAT DE MAIRIE FERME**  
**DU 23 DECEMBRE 2011 AU 02 JANVIER 2012 INCLUS**  
**(PERMANENCE POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**  
**LE SAMEDI 31 DECEMBRE 2011**  
**DE 09 H 00 A 11 H 00)**

## SÉANCE DU 7 MARS 2011

Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 7 mars 2011 à 18 heures sous la présidence de M. François LITZLER, Président.

Présents : MM. SENDELIN Christophe, STOESEL Sébastien, GASSER Paul,  
REDERSTORFF Christian, BRAND Jean-Paul  
Mmes MULLER Marie-Josée et RINGER Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme RINGER Sylvie

### Ordre du jour :

1. Attribution des marchés ;
2. Divers.

### 1. ATTRIBUTION DES MARCHES

Vu le procès-verbal de décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 mars 2011 ;

Le Comité Syndical décide :

1. de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les travaux de dilution des eaux de sources de Riespach par celles du forage de Feldbach à :
  - ⇒ la Société DIETLIN – 68480 VIEUX-FERRETTE pour un montant de 475 018,90 € HT soit 568 122,60 € TTC pour le lot n° 1 – Canalisation en PEHD DN 140 ;
  - ⇒ la Société DIETLIN – 68480 VIEUX-FERRETTE pour un montant de 191 440,50 € HT soit 228 962,83 € TTC pour le lot n° 2 – Canalisation en fonte DN 125 ;
  - ⇒ la Société CERIA – 68320 HOLTZWILHR pour un montant de 117 320,30 € HT soit 140 315,07 € TTC pour le lot n° 3 – Electromécanique, télégestion, robinetterie ;
  - ⇒ la Société BROGLE – 68130 ALTKIRCH pour un montant de 104 366,10 € HT soit 124 821,85 € TTC pour le lot n° 4 – Génie Civil ;
  - ⇒ la Société SORELIFE – 68000 COLMAR pour un montant de 1 440,00 € HT soit 1 722,24 € TTC pour le lot n° 5 – Contrôles ;
2. d'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits et votés à l'article 2315, section d'investissement du budget 2011 ;
3. d'autoriser le Président désigné comme personne responsable de marché à signer les marchés à passer avec les entreprises attributaires, ainsi que toute pièce y relative ;
4. d'assurer le financement des travaux en recourant, le cas échéant, à un emprunt pour la part communale de 30 % et besoin d'avance de trésorerie nécessaire.

### 2. DIVERS

Néant.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 20 h 00.

# SIAEP FELDBACH-RIESPACH

---

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 27 avril 2011 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Président.

Présents : MM. UEBERSCHLAG Didier, GASSER Paul, REDERSTORFF Christian,  
BRAND Jean-Paul  
Mmes MULLER Marie-Josée, RENGHER Sylvie et GASSER Yvonne.

Ont donné procuration : M. SENDELIN Christophe à Mme GASSER Yvonne.  
M. STOESEL Sébastien à M. UEBERSCHLAG Didier.

Secrétaire de séance : Mme IFFENECKER Doris.

### Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux (17.11.2010 et 12.01.2011) ;
2. Approbation du compte administratif 2010 ;
3. Vote du budget primitif 2011 ;
4. Divers.
  - a. Contraction d'un emprunt de 400 000 €
  - b. Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du 30 juin 2009

### **1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 17.11.2010 et 12.01.2011**

Les procès-verbaux, expédiés à tous les membres, sont commentés par le Président. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

### **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le compte administratif reprend en détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépenses et en recettes durant l'année 2010 et dont la balance générale s'établit comme suit :

#### Section d'exploitation

Dépenses	:	6 143,87 €
Recettes	:	1 939,51 € (excédent d'exploitation reporté)
<b>Déficit global d'exploitation</b>	:	<b><u>4 204,36 €</u></b>

#### Section d'investissement

Dépenses	:	20 758,88 € (dont 1 149,31 € de déficit d'investissement reporté)
Recettes	:	177,94 €
<b>Déficit global d'investissement</b>	:	<b><u>20 580,94 €</u></b>

**Résultat global de clôture**  
**au 31.12.2010** : **24 785,30 €**

# SIAEP FELDBACH-RIESPACH

---

Le Comité Syndical,  
approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 dressé par le Président ;  
constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;  
reconnait la sincérité des restes à réaliser ;  
vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
déclare par ailleurs que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical,  
après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;  
constatant un déficit d'exploitation cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 4 204,36 € ;  
constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2010 à hauteur de 20 582,94 € ;  
compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 20 758,88 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 177,94 €, la section d'investissement dégage un déficit global d'investissement de 20 580,94 €,

**décide** de ne rien affecter à la section d'investissement.

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

La section d'exploitation s'équilibre à 17 904,36 € en dépenses et en recettes, la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 3 000 000,00 € en dépenses et en recettes.

### **4. DIVERS**

#### **a. Contraction d'un emprunt de 400 000 €**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour financer les travaux de dilution des eaux de sources de Riespach par celles du forage de Feldbach, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 €.  
Le Comité Syndical charge Monsieur le Président de consulter différents organismes de crédit.

#### **b. Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du 30 juin 2009**

Le Président explique que le Bureau d'Etudes SNC LAVALIN a calculé son offre de prix par rapport à un montant estimatif HT de 1 589 000 €.

Le marché n'étant que de 1 084 000 €, le Bureau d'Etudes a été amené à réaliser un avenant qui régularise ce nouveau montant.

Oùï les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- ⇒ d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du 30 juin 2009 pour un montant HT de 1 084 000 € ;
- ⇒ d'autoriser le Président à signer cet avenant et toute pièce y relative.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 21 h 15.



## SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

### Présences :

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, Mme Sylvie RENGER, Vice-Présidente, MM. Christophe SENDELIN, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de Feldbach. Martin BIHR, Michel MELBECK, délégués de Riespach, Mme Yvonne GASSER, déléguée de Feldbach, membres du Comité Syndical.

### Absences :

Mmes Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, avec procuration à M. Matthieu GRIENENBERGER, Audrey HUBER-REUGE, avec procuration à M. Michel MELBECK, M. Sébastien STOESSEL, avec procuration à Mme Sylvie RENGER, Séverine MATTLER, tous excusés.

### 1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 12 avril 2011

Le Procès Verbal de la séance du 12 avril 2011 n'appelant aucune observation est approuvé et signé.

### 2.- Subvention exceptionnelle à l'ACL Ecole Intercommunale

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'une cloison a été installée dans les toilettes des petites maternelles, suite à la demande de l'inspecteur d'académie. La facture relative à cet achat étant en francs suisse et pour faciliter les transactions administratives, l'association de l'école intercommunale a avancé les frais.

Le Comité Syndical vote donc à cet effet une subvention exceptionnelle de 48 euros à l'ACL Ecole Mixte de Riespach-Feldbach, somme qui sera virée au compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus à Waldighoffen au nom de ladite association, afin de procéder au remboursement de cette dépense.

### 3.- Renouvellement du contrat de l'accompagnatrice de bus

Vu la nécessité de faire accompagner les élèves pendant le transport scolaire en bus entre Riespach et Feldbach

Attendu que le contrat de Mme Galland Chantal, accompagnatrice des enfants dans le bus scolaire est arrivé à terme depuis le 31.12.2009

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Galland Chantal pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, pour une durée inchangée de 3,44 heures/semaines.

Décide que la rémunération afférente au poste d'adjoint d'animation qualifié est réévalué à l'indice brut/majoré 298/296 d'après la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Autorise M. le Président à signer le nouveau contrat.

# SIS RIESPACH-FELDBACH

---

## **4.- Avancement d'échelon de l'ATSEM**

Le Conseil Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président, et après en avoir délibéré :

- ◆ approuve un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale à Mme Léa HARTMANN, ATSEM, à compter du 03 août 2011, et porte donc cet échelon de 10 à 11.
- ◆ prend acte qu'à compter du 03 août 2011, Mme HARTMANN bénéficiera du traitement afférent à l'échelon 11 du grade d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe, indice brut 413, indice majoré 369. La rémunération suit la durée de travail.

## **5.- Renouvellement des postes informatiques à l'école intercommunale**

M. le Président présente au Comité Syndical les devis des entreprises IT SERVICES de Werentzhouse se montant à 5086 € HT, LA BOITE A SOURIS de MOERNACH se montant à 5002 € HT et ELLENBACH d'Aspach se montant à 5181HT pour le renouvellement de 10 postes informatiques à l'école de RIESPACH et de FELDBACH

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de M. le Président et jugeant l'offre de LA BOITE A SOURIS plus adaptée au parc informatique existant, accepte l'offre de LA BOITE A SOURIS pour le renouvellement de 10 postes informatiques, dépense correspondant à la somme inscrite au budget 2011

M. Le Président précise que la mise en place de l'équipement est prévue avant la fin août.

## **6.- Embauche d'un 2<sup>ème</sup> ATSEM en CDD à temps non-complet**

Le Conseil Syndical, suite aux prévisions des effectifs de maternelles pour les deux prochaines années et après en avoir délibéré,

- ✦ décide de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles non titulaire à temps non-complet pour la rentrée scolaire 2011/2012 pour un an renouvelable
  - ✦ dit que ce poste sera rémunéré au taux horaire du SMIC à raison de 16h40min hebdomadaires sur les 36 semaines d'activités scolaires.
- charge M. le Président et Mme la Vice-Présidente de rencontrer les candidat(e)s à ce poste, avant de procéder à l'embauche lors d'une prochaine séance du Conseil Syndical.

## **7.- Divers**

M. le Président informe le Comité de la réussite de l'examen du CAP Petite Enfance de l'apprenti Maxence BRAND. Le Comité lui adresse ses sincères félicitations.

## SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011

### Présence:

M. Matthieu GRIENENBERGER, Président, Mmes Sylvie RENGER, Vice-Présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. Christophe SENGELIN, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de Feldbach, Mme Audrey HUBER-REUGE, MM. Martin BIHR, Michel MELBECK, délégués de Riespach, M. Sébastien STOESSEL, Mmes Séverine MATTLER et Yvonne GASSER, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

### Absence:

Néant.

### 1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 04 août 2011

Le Procès Verbal de la séance du 04 août 2011 n'appelant aucune observation est approuvé et signé.

### 2.- Embauche d'un 2<sup>ème</sup> ATSEM en CDD à temps non-complet

M. le Président résume au Comité Syndical les entretiens réalisés avec les sept candidats ayant postulés pour le poste d'Atsem. Les membres du Comité font part à tour de rôle de leurs remarques.

Départ de Mme Audrey HUBER-REUGE avec procuration à Mme Marie-Josée MULLER

Le Comité, après en avoir délibéré, et au vote secret,

- accepte la candidature à ce poste de M. Maxence BRAND, domicilié à Riespach, 20 rue de l'Eglise pour un CDD d'un an reconductible.
- décide de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut/majoré 299/297 d'après le cadre d'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles charge M. le Président de prendre les dispositions nécessaires à l'embauche et à la signature du contrat de travail.

### 3.- Divers

Le Président informe le comité de l'installation des 10 postes informatiques en remplacement de ceux défectueux.

### ANNIVERSAIRE

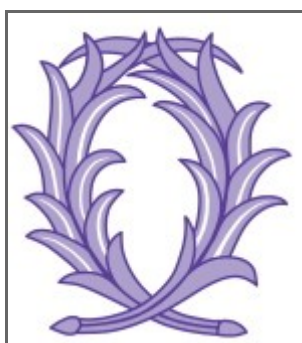


C'est entourée de ses enfants que Marguerite STOECKLIN a accueilli la délégation municipale à l'occasion de son 90e anniversaire.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse autour d'une table bien garnie.

Les souvenirs du bon vieux temps ont été évoqués avec bonne humeur.

### PALMES ACADÉMIQUES



Madame Annie GROSHENY a été promu au grade de Chevalier dans l'Ordre des palmes Académiques.

Cette distinction est venue récompenser sa carrière et ses nombreuses années d'exercice au sein de l'Education Nationale.

Toutes nos Félicitations !



### COMITÉ DES FÊTES - FÊTE DE L'ARTISANAT

10 JUILLET 2011

Les membres du Comité des Fêtes ont à nouveau cette année investi beaucoup de temps et d'énergie afin de concocter un programme intéressant et innovant pour cette 36<sup>e</sup> édition.

Nombreux stands, animations, démonstrations, expositions, danses, musique, manège et jeux pour enfants, maquette du centre du village, portes ouvertes des entreprises, guinguettes, démonstrations de modélisme de bateaux dans un bassin aménagé pour l'occasion, exposition de tracteurs anciens etc... tous les ingrédients étaient là !



La journée a débuté avec le maintenant traditionnel Marché aux Puces dans la rue des prés et dans la rue d'Arveyres. Les vendeurs d'un jour ont proposé, pour le plaisir des chineurs et promeneurs à la recherche de la bonne affaire : verrerie, vêtements et textiles, livres et vieux papiers, cartes postales, jeux et jouets, tableaux, vaisselles etc...

Le Père Jean accueillait les amateurs de notre belle église romane pour une visite guidée tandis qu'on pouvait admirer la magnifique exposition de Mme Ghislaine BROSSARD dans le cadre des Expositions du Chemin d'Art Sacré en Alsace.

Le coin des artisans tout autour de l'église a connu un franc succès, avec une quarantaine de passionnés qui ont exposé leurs réalisations, telles que jouets en bois, travaux de marqueterie, bijoux, coussins à motifs, peintures à l'huile et acrylique ou encore aquarelles. Sur la place du village, les animations musicales sont allées bon train, entre 68 Décibels, le groupe polonais « Aigle Blanc » et l'Ensemble Musical et Folklorique d'Hirsingue, il y en avait pour tous les goûts ! Le Club de Karaté de Roppentzwiller nous a proposé quant à lui une belle démonstration de karaté.

Monsieur KLEIN, potier, habitué de Feldbach, a su conquérir le public présent tout comme Monsieur PORTMANN avec sa belle collection de camions en bois. Les tracteurs anciens ont connu un beau succès notamment lors du défilé improvisé en fin d'après-midi dans la rue des Prés.

La pluie qui n'était pas prévue au programme est malheureusement bien vite arrivée et en s'installant une bonne partie de la journée a découragé le plus grand nombre. Dommage...

N'oublions pas de remercier les Feldbachois qui ont participé à l'organisation de notre Fête des Rues, pour le montage et démontage des infrastructures, pour le placement des stands, pour le rangement etc.. Merci aussi aux riverains de la rue des Prés et de la rue d'Arveyres pour leur généreuse collaboration par la mise à disposition de leur cour pour le placement des stands et le stationnement de véhicules.

Pour le comité des Fêtes Sylvie RENGIER

## LES GRANDS ANNIVERSAIRES

### Mois d'octobre

<b>65 ans</b> :	BURGY Louis	26.10.1946
<b>66 ans</b> :	FLOTA Gérard	06.10.1945
<b>68 ans</b> :	FLOTA Louis	15.10.1943
<b>69 ans</b> :	SAGOT Madeleine née UEBERSCHLAG	10.10.1942
<b>82 ans</b> :	SCHLICKLIN Juliette née ROCKLIN	08.10.1929



### Mois de novembre

<b>75 ans</b> :	OBERLI Irène née RICHARD	06.11.1936
<b>80 ans</b> :	JAEGY Marie née REINHART	25.11.1931
<b>87 ans</b> :	BERGER Jeanne née GUIDEMANN	02.11.1924

### Mois de décembre

<b>69 ans</b> :	FLOTA Eugène	30.12.1942
<b>70 ans</b> :	DATTLER Antoine	22.12.1941
<b>75 ans</b> :	DATTLER Nicole née WALTER	05.12.1936
<b>89 ans</b> :	KUENTZ Nicolas (Père Marie Nicolas)	13.12.1922

### Mois de janvier :

<b>65 ans</b> :	VETTER Louis	11.01.1947
<b>66 ans</b> :	FLOTA Brigitte née LINDER	18.01.1946
<b>68 ans</b> :	RENGER Joseph	14.01.1944
<b>68 ans</b> :	REDERSTORFF Marie-Odile	21.01.1944
<b>72 ans</b> :	NEUENSCHWANDER Pierrette née GODINAT	10.01.1940

# BIENTÔT

---

## NAISSANCE

Au mois de juin 2011 :

Arthur Léo REDERSTORFF, né le 24 juin 2011 à ALTKIRCH  
fils de Thierry Yves REDERSTORFF et de Anne née HEINIS  
demeurant 1 rue de Heimersdorf

Toutes nos félicitations aux heureux parents !



## MARIAGE



Ont uni leurs destins :

Olivier Marc BILGER et Katia TOURNIER  
le 27 août 2011 à FELDBACH (68)

## DECES

WINTERHALTER née HENGY Amélie  
née le 26 février 1924 à FELDBACH (68)  
est décédée le 05 juin 2011 à MULHOUSE (68)

SCHWALLER née WELMELINGER Marie Louise  
née le 08 juin 1924 à FELDBACH (68)  
est décédée le 12 juillet 2011 à MULHOUSE (68)

Sincères condoléances aux familles.



## AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



# Repas Dansant

L' Amicale des Sapeurs Pompiers  
de Feldbach

Organise :

### REPAS CARPES FRITES

ou Jambon braisé, Frites

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2011

à partir de 11h30

Salle des Fêtes de **Feldbach**

Après-midi dansante animée par  
**LIONEL**

#### TARIFS :

##### Adultes

Carpes frites salade (à volonté) + café : 14 E

Jambon braisé frites salade + café : 12 E

##### Enfants + de 6 ans à 12 ans

Carpes frites salade : 8 E

Jambon braisé frites : 7 E

##### Enfant - de 6 ans GRATUIT

Renseignements au 03/89/07/94/54 ou 03/89/07/98/65 ou  
03/89/08/20/87

Talon de réservation à retourner impérativement d'un chèque de règlement (libellé au nom de l'A.S.P Feldbach)  
avant le 16 octobre 2011 à l'adresse suivante :

ASP FELDBACH, Wagner J-Bernard,  
14 A rue de Heimersdorf 68640 FELDBACH

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Nbr Adultes Carpes : \_\_\_\_\_ x14E = \_\_\_\_\_ E

Nbrs Adultes Jambon : \_\_\_\_\_ x12E = \_\_\_\_\_ E

Nbrs Enfants Carpes : \_\_\_\_\_ x 8E = \_\_\_\_\_ E

Nbrs Enfants Jambon : \_\_\_\_\_ x 7E = \_\_\_\_\_ E

Nbrs - de 6 ans : \_\_\_\_\_ x00E = \_\_\_\_\_ 00 E

TOTAL = \_\_\_\_\_ E

Date + signature :



## MARTINI CHILBA

### Programme :

- samedi 05.11 à 21h : Orchestre **RICO SHOW**
- samedi 12.11 à 21h : Orchestre **ENERGY**
- dimanche 13.11 à 15h : Après-midi dansant avec l'Orchestre **LES DENI'S**
- samedi 19.11 à 21h : Orchestre **CHALLENGER**



Et toujours nos spécialités culinaires :  
Bouchées à la Reine et Escargots

**LES INITIATIVES DU COEUR**

***RECOLTE POUR  
LES RESTOS DU COEUR***

*A l'occasion de la Saint-Martin, les enfants de  
Feldbach viendront sonner à votre porte afin de  
récolter des denrées au profit des Restos du Cœur  
le 11 novembre\*\*\* 2011 à partir de 18h. D'avance  
merci pour votre générosité.*

*\*\*\* En cas de forte pluie, on passera samedi 12 novembre à partir de 18h.*



**MARCHE DE NOEL  
A FELDBACH**

**LE 26 NOVEMBRE 2011**

**10 h – 18 h**

**AU PROFIT DE LA MAS  
Maison d'accueil spécialisée  
AFAPEI de Bartenheim**

*Vente de couronnes de l'Avent  
et d'autres décorations de Noël  
dans la salle des fêtes de Feldbach*

**DINER CONTACT DU SUNDGAU**

**Vendredi 18 Novembre 2011**

**à 19 h 30 précises**

à l'auberge Sundgauvienne

1 route de Belfort

68130 CARSPACH

**Avec Virginie et Jean-Louis GUTKNECHT**

Virginie et Jean-Louis GUTKNECHT, Jurassienne et Sundgauvien installés près de Clermont-Ferrand, médecins, parents et grands-parents de 6 enfants et 6 petits-enfants, viendront nous parler de leur vie de famille mouvementée.

Mariés depuis 34 ans, ils ont traversé – en famille - des temps d'épreuves très difficiles suite aux accidents et aux maladies de plusieurs de leurs enfants. Basé sur le livre de Virginie « Des chips sans sel », leur témoignage relatera la différence qu'a opérée la présence tangible de Dieu lorsqu'ils ont dû accompagner - parfois avec chagrin et angoisse – les luttes et souffrances de leurs enfants. Une présence qui aujourd'hui leur permet d'affirmer :

**« Maintenant, j'ai confiance ! »**

MENU

Entrée, plat principal

Dessert, vins et café

Bienvenue à chacun(e) accompagné(es) ou non

Nombre de places limité

***PRIX DE LA SOIREE : 27 € par personne***

***Inscription obligatoire AVANT le Vendredi 11 Novembre 2011 au soir***

***TALON REPONSE***

Personnes participant à la soirée du 18 novembre 2011 :

NOM..... Prénom.....

NOM..... Prénom.....

**Prix total :** .....

**Montant à régler par chèque lors de l'inscription, à l'ordre de : « Café Contact du Sundgau »**

A envoyer à : *Mme OBERLI Elisabeth – 16 rue de la lisière du bois – 68640 FELDBACH -*

*Tel : 03.89.07.76.04*

# Les Associations

## APA

Mais où est passée l'APA ?

L'APA, l'aide aux personnes âgées, tout le monde connaît cette association dans le Haut-Rhin. Mais savez-vous qu'elle a en fait changé de nom ?

Il y avait effectivement des confusions faites avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (attribuée aux personnes âgées en perte d'autonomie, et principalement financée par le Conseil Général). Et puis surtout, l'association ne proposait pas que de l'aide aux personnes âgées ou dépendantes ! Du coup, l'APA s'est scindée en 2 associations : APALIB' et APAMAD. APALIB' propose près de 400 clubs de loisirs dans le Haut-Rhin, des missions de bénévolat, de la prévention, des conférences... APALIB' gère aussi un service de ménage (même pour les « jeunes » !) et de garde d'enfants nommé « Fami Emploi 68 », ainsi que des restaurants et un service de livraison de repas. C'est APAMAD qui propose dorénavant de l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Si aujourd'hui, on ne dit plus « APA », APALIB' et APAMAD ont bien conservé les valeurs de l'association d'origine : la solidarité, le respect, ainsi que l'exigence de la qualité de service. Avec la volonté d'être au plus proche des personnes qu'elles aident, APALIB' et APAMAD s'adaptent aux besoins de chacun.



Clubs de loisirs, bénévolat, prévention, conférences-débats, le service Fami Emploi 68 (ménage, repassage, courses et garde d'enfants), livraison de repas, jardinage et petits travaux, résidences avec services pour seniors, restaurants, visites aux personnes qui se sentent seules.



Aide à la personne (aide au lever/coucher, à la toilette), garde de jour et de nuit, entretien du domicile, courses et déplacements accompagnés, accueils de jour (pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés), protection juridique des majeurs.

Plus d'informations au **03 89 32 78 78** ou [www.apalib.fr](http://www.apalib.fr) ou [www.apamad.fr](http://www.apamad.fr)

# Les Associations

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'Enfance -7, rue des Ecoles  
68560 HIRSINGUE - Tel : 03.89.07.16.18.  
E-mail : [ram.hirsingue@orange.fr](mailto:ram.hirsingue@orange.fr)

PROGRAMME DES ANIMATION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : Novembre et Décembre 2011

*Animations en novembre au RAM de la comcom du canton d'Hirsingue*

Nous vous proposons une formation « *kamishibai* » ou *petit théâtre d'images* qui consiste à découvrir un support de narration original permettant de susciter surprise et intérêt des enfants.

Les assistantes maternelles réaliseront les illustrations à raconter d'une histoire ou d'un conte sur le thème de Noël et de l'hiver.

Cette formation se déroulera 4 matinées en novembre avec Claudie, responsable de médiathèque :

Dates à réserver : 10 novembre  
15 novembre  
24 novembre  
29 novembre



Si la formation vous intéresse, merci de prendre contact avec le Ram.

### Baby-Gym pour les enfants nés en 2009

A la salle de sport à Riespach (1 fois par mois pendant l'année scolaire)

Mardi 22 novembre et mardi 13 décembre

On appelle baby-gym, l'éducation corporelle et artistique de l'enfant de 18 mois à 4 ans.

Cette gymnastique est abordée par le plaisir et le jeu, au travers d'une multiplicité de situations et d'exercices avec un matériel adapté. Ces activités d'éveil développent chez l'enfant, l'autonomie et une capacité d'adaptation et de coopération. Elles permettent à l'enfant la possibilité de gérer son corps dans l'espace, d'explorer ses possibilités, d'expérimenter, de découvrir puis de repousser ses propres limites dans un milieu sécurisant.

La présence d'un adulte est obligatoire lors de chaque séance de baby-gym. Cet échange avec un membre de la famille ou avec l'assistante maternelle pour l'enfant, créer une nouvelle complicité affective.

L'enfant pourra évoluer selon ses désirs et ses besoins personnels. La baby-gym ne vise en aucun cas la recherche de la performance.

